

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Uni-Etch/Select HV Etch/Etch 37

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Pour ordonnance seulement

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant :

Bisco, Inc. 1100 W Irving Park Road, Schaumburg, IL 60193 USA  
1-847-534-6000, durant les heures d'ouverture normales  
[www.bisco.com](http://www.bisco.com)

##### Représentant CE :

Bisico France, 208, allée de la Coudoulette, 13680 Lançon de Provence, France  
Téléphone : 33-4-90-42-92-92

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC – Centre de communication en cas d'urgence, ouvert 24h/24  
Amérique du Nord : 1-800-424-9300 Hors Amérique du Nord : 1-703-527-3887 (appel en PCV/à frais virés acceptés)

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A H314

Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets indésirables physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger  
Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols  
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...  
P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)  
P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu et le récipient en utilisant les services d'une entreprise autorisée de

# Uni-Etch/Select HV Etch/Etch 37

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux, excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Acide phosphorique, conc=85 %	(N° CAS) 7664-38-2 (N° CE) 231-633-2 (N° Index CE) 015-011-00-6	30 - 50	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318

#### Limites de concentration spécifiques :

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide phosphorique, conc=85 %	(N° CAS) 7664-38-2 (N° CE) 231-633-2 (N° Index CE) 015-011-00-6	( 10 =<C < 25) Eye Irrit. 2, H319 ( 10 =<C < 25) Skin Irrit. 2, H315 ( C >= 25) Skin Corr. 1B, H314

Texte complet des mentions H : voir section 16

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche. Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin. rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Donner du lait à boire. Boire beaucoup d'eau. Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Graves lésions oculaires.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	--

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie	: Combustible.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible d'émanations toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	--

# Uni-Etch/Select HV Etch/Etch 37

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher la pollution des sols et des eaux.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Utiliser une matière absorbante pour absorber les liquides déversés. Absorber les déversements pour éviter les dégâts matériels.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter les contacts prolongés et répétés avec la peau. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.

Température de manipulation : 20 - 25 °C

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Entreposer dans le conteneur d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Température de stockage : 20 - 25 °C

Zone de stockage : Protéger de la lumière directe du soleil.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

##### Protection des mains :

Gants de protection

##### Protection oculaire :

Lunettes de sécurité

##### Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié

##### Protection des voies respiratoires :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

# Uni-Etch/Select HV Etch/Etch 37

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Semi-gel.
Couleur	: Bleu.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: < 1
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

métaux.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves. pH: < 1

# Uni-Etch/Select HV Etch/Etch 37

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Graves lésions oculaires, catégorie 1, implicite pH: < 1
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général	: Avant la neutralisation, le produit peut représenter un danger pour les organismes aquatiques.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

#### Acide phosphorique, conc=85 % (7664-38-2)

CL50 poisson 1	138 mg/l (LC50)
----------------	-----------------

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Acide phosphorique, conc=85 % (7664-38-2)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: Non applicable. Aucune donnée (de test) n'est disponible concernant la mobilité des composants.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Non applicable
Demande chimique en oxygène (DCO)	Non applicable
DThO	Non applicable

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Acide phosphorique, conc=85 % (7664-38-2)

Potentiel de bioaccumulation	N'est pas bioaccumulative.
------------------------------	----------------------------

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets indésirables

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1805
N° ONU (IMDG)	: Non réglementé
N° ONU (IATA)	: Non réglementé
N° ONU (ADN)	: Non réglementé
N° ONU (RID)	: Non réglementé

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non réglementé

# Uni-Etch/Select HV Etch/Etch 37

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé  
Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé  
Description du document de transport (ADR) : ONU 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION 8, III, (E)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8  
Étiquettes de danger (ADR) : 8



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport terrestre

Code de classification (ADR) : C1  
Quantités limitées (ADR) : 5l  
Quantités exemptées (ADR) : E1  
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001  
Dispositions relatives aux emballages mixtes (ADR) : MP19  
Instructions relatives aux citernes portables et aux conteneurs en vrac (ADR) : T4  
Dispositions spéciales relatives aux citernes portables et aux conteneurs en vrac (ADR) : TP1  
Code de citerne (ADR) : L4BN  
Véhicule pour le transport des citernes : AT  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Dispositions spéciales pour le transport - Emballages (ADR) : V12  
Numéro d'identification du danger (n° Kemler) : 80

# Uni-Etch/Select HV Etch/Etch 37

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Plaques oranges :



Code de restriction en tunnel (ADR) :

E

Code EAC :

2R

### - Transport maritime

Non réglementé

### - Transport aérien

Non réglementé

### - Transport par voie fluviale

Non réglementé

### - Transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : N'est pas soumis à 12. BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

##### Danemark

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## SECTION 16 : Autres informations

Date de révision :

Texte intégral des phrases H et EUH :

Eye Dam. 1	Graves lésions/irritations oculaires, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H314	Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves
H318	Provoque de graves lésions cutanées

# Uni-Etch/Select HV Etch/Etch 37

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

---

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*